

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
17 Octobre 2017**

**OBJET :** Soutien à la vie associative - associations de lutte contre la précarité et de solidarité/santé - exercice 2017: subventions de fonctionnement (5ème répartition) et d'investissement (4ème répartition).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer les subventions figurant dans les tableaux annexés au rapport, pour un montant total de 258 050 € en fonctionnement et 65 737 € en investissement,
- d'imputer les dépenses correspondantes :
  - 258 050 € au chapitre 65 du budget départemental,
  - 65 737 € au chapitre 204 du budget départemental,
- d'approuver les montants des affectations comme indiqués dans les documents figurant en annexe du rapport,
- d'autoriser, pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou excède 23 000 €, la Présidente du Conseil départemental à signer une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**